

Politiques interprofils

S'applique uniquement aux appareils disposant de profils personnels et professionnels.

Copier/coller interprofils

Détermine si le texte copié d'un profil (personnel ou professionnel) peut être collé dans l'autre profil.

Interdit (par défaut) : Empêche les utilisateurs de coller dans le profil personnel du texte copié depuis le profil professionnel. Le texte copié depuis le profil personnel peut être collé dans le profil professionnel.

Autorisé : Le texte copié dans l'un ou l'autre profil peut être collé dans l'autre profil.

Partage de données interprofils

Détermine si les données d'un profil (personnel ou professionnel) peuvent être partagées avec les applications de l'autre profil. Contrôle spécifiquement le partage simple de données via des intents. La gestion des autres canaux de communication interprofils, tels que la recherche de contacts, le copier/coller, ou les applications professionnelles et personnelles connectées, est configurée séparément.

Interdit : Empêche le partage de données, que ce soit du profil personnel vers le profil professionnel ou du profil professionnel vers le profil personnel.

Partage professionnel vers personnel interdit (par défaut) : Empêche les utilisateurs de partager des données du profil professionnel vers les applications du profil personnel. Les données personnelles peuvent être partagées avec les applications professionnelles.

Autorisé : Les données de l'un ou l'autre profil peuvent être partagées avec l'autre profil.

Widgets du profil professionnel par défaut

Comportement par défaut des widgets du profil professionnel. Si une application spécifique ne définit pas de politique de widgets, elle suivra le paramètre défini ici.

Fonctions d'application interprofils

Contrôle si les applications du profil personnel peuvent invoquer des fonctions d'application provenant des applications du profil professionnel. Cela nécessite Android 16 ou une version ultérieure.

Ce paramètre dépend de l'option **Fonctions d'application** au niveau de la politique (dans la section Gestion des applications). Si les fonctions d'application sont définies sur **Interdit**, l'API rejettera les fonctions d'application interprofils définies sur **Autorisé**.

Contacts professionnels dans le profil personnel

Détermine si les contacts enregistrés dans le profil professionnel peuvent être affichés lors des recherches de contacts et des appels entrants sur le profil personnel.

Autorisé (par défaut) : Permet aux contacts du profil professionnel d'apparaître dans le profil personnel.

Interdit : Empêche les applications personnelles d'accéder aux contacts du profil professionnel et de rechercher des contacts professionnels.

Interdit sauf système : Empêche la plupart des applications personnelles d'accéder aux contacts du profil professionnel, à l'exception des applications par défaut de l'OEM (Téléphone, Messages et Contacts) (Android 14+).

Lorsque l'option Contacts professionnels dans le profil personnel est configurée, vous pouvez facultativement définir une liste d'entrées **Noms de package exemptés**. Selon le mode sélectionné, ces exemptions se comportent comme une liste d'autorisation ou une liste de blocage pour les applications personnelles.

Revision #6

Created 2026-06-24 08:08:00 UTC by Admin

Updated 2026-06-24 09:42:25 UTC by Admin